

# GUIDE D'UTILISATION

## Site des disponibilités des installations

### Accéder au site de consultation

1. Rendez-vous sur [clic.dieppe.ca](http://clic.dieppe.ca)
2. Cliquez sur l'onglet Réservations en haut de la page pour accéder aux disponibilités des installations.

Réservations

### Rechercher une installation disponible

#### Méthode 1 : Vue d'ensemble des disponibilités

Sur la page d'accueil, cliquez sur [Afficher les filtres](#) pour définir votre recherche.

 Afficher les filtres

Pour choisir une date spécifique, supprimez celles non souhaitées en cliquant sur le **X**.

Date

2025-02-21   
2025-02-22 

Pour retirer toutes les dates, cliquez sur **Réinitialiser**.

 Réinitialiser

Pour filtrer par site ou type d'installation, utilisez le menu déroulant et sélectionnez l'option souhaitée.

Site

Tous

Faites défiler la page pour voir les installations disponibles selon vos critères.

#### Méthode 2 : Recherche par type d'installation

Retournez à la [page d'accueil](#) et choisissez entre **Surfaces de glace** ou **Salles de réunion**.



Dans la catégorie choisie, sélectionnez le site voulu.

Cliquez sur [Afficher les filtres](#) et appliquez les critères souhaités (voir "Vue d'ensemble des disponibilités").

 Afficher les filtres

### Réserver une installation

Pour réserver une surface de glace ou une salle, contactez l'équipe de réservation :

 **506.877.7989**

 [reservations@dieppe.ca](mailto:reservations@dieppe.ca)

La réservation en ligne n'est pas disponible pour le moment.

### Conditions de réservation

1. Toute demande de réservation doit être accompagnée du paiement complet.
2. Aucun remboursement si l'annulation est faite moins de 14 jours avant la date de la réservation.
3. Une modification avec un préavis de 14 jours ou plus est acceptée sans frais.
4. En cas d'annulation avec un préavis de 14 jours ou plus, un remboursement complet est accordé, moins les frais administratifs en vigueur.
5. Le non-respect des règlements peut entraîner la suspension ou la révocation de l'utilisation des installations.
6. La Ville se réserve le droit d'annuler une réservation en cas de fermeture de l'installation. Un remboursement sera alors émis.